



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 16 JUIN 2026

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
10/06/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	203

L'an deux-mille-vingt-six, le seize juin à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre au Campus Étienne Restat à Sainte Livrade sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26_050_C

Objet de la délibération :
Convention de coopération décentralisée et de financement pour la mise en œuvre d'un projet d'accès d'eau potable et d'assainissement dans le village de Tembío, commune de Sotouboua 2 au TOGO avec Hydraulique Sans Frontières (HSF)

Étaient présents :

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Jean-Olivier DUBUQUOY (Agnac), Christian GIRARDI et Henri NEBLE (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemans-du-Dropt), Loïc JOLY (Allez-et-Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Floriane CORIOU (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Jean-Bernard LEBARON (Auradou), Hugues GIRAUD (Baleyssagues), Daniel BRUNET (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Dominique TERMES (Beauziac), Alain LERDU (Birac-sur-Trec), Claude NEVEU (Blanquefort-sur-Briolance), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Philippe TAMBORSKI (Boussès), Jean LORENZATO (Buzet-sur-Baïse), Sandrine GEORGE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Bernard GIROU (Cancon), Jean-Pierre GOULOUMES (Casseneuil), Marie-José LABALLOS (Cassignas), Pascal DOUCET et Julie CASTILLO (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur), Pierre IMBERT (Caumont-sur-Garonne), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Rodolphe AUBERT (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Luc DETRAIN (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Laurent GORRIAS (Cours), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Philippe THIERRY (Douzains), Philippe BOUYSSOU (Durance), Marc CADELLI (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Philippe NUNCQ (Fargues-sur-Ourbise), Emmanuel COTTON (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Brigitte VEYSSI (Ferrensac), Nathalie CZECH (Feugarolles), Michel ILLANA (Fongrave sur Lot), Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne), Nicolas TAROZZI (Francescas), Alain PALADIN (Frérimont), Jean-Claude LAURENT (Frespech), Thierry DINIZ et Philippe ROUSSILLES (Fumel), Fabrice TIGOULET (Galapian), Patrice LENDI

(Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Anne DUBOUILH (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Jérémy DUBERNARD (Hautesvignes), Cédric DÉCAMPS (Houeilles), Christine SATTÀ (La Croix Blanche), Gérard MALLETT (La Réunion), Mathieu GRANNEREAU (La Sauvetat du Dropt), Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Sylvain DECHELOTTE (Labastide Castel Amouroux), Patrick CHEVALLEREAU (Labretonie), Didier ADAMIK (Lacapelle Biron), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Patrick JEANNEY (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jérémy KLEIN (Lannes), Wander VAN DE HEL (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Marie-Pierre BOÉ (Laroque Timbaut), Cécile HENNION (Lasserre), Olivier BIBERSON (Laugnac), Marie-Renée LACHÈZE (Lauzun), Jean-Luc FRÉZIER (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), André APPARITIO (Le Fréchou), René AUDIBERT (Le Laussou), Yves-Pierre CARDONA (Le Lédât), Calogero ARGENTO (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Sébastien CHAUDAGNE (Madaillan), Hugo MARCHESIN (Madaillan), Alain PASCAL et Michel CERUTI (Marmande), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Danièle BOUYOU (Mazières Naresse), Chantal PLANTECOSTE (Mézin), Jean-François BOULAY (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Frédéric DUCOS (Monbalen), Marcel VIDAL (Moncaut), Carinne LATTAGUE (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Fabienne MACHET (Monségur), Hubert OLIVEIRA (2 voix : Monsempron Libos et Syndicat de la Lémance), Stéphane MELIS (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent FAIVRE (Montauriol), Xavier CZAPLA (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Geneviève LE LANNIC (Monteton), Henri de COLOMBEL (Montgaillard), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Philippe DAMIEN (Montpezat d'Agenais), Cédric MONPOUILLAN (MONTPOUILLAN), Pascal DANDY (Monviel), Martine VERDIER (Moulinet), Daniel ESSERTEL (Nérac), Gilles CHATELLIER (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Claude COSTES (Penne d'Agenais), Jean-Pierre BUSSO (Peyrière), Gilles COMTE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Alain MARMIE (Port Sainte Marie), Nathalie BARRANGER (Poudenas), Christian PÉCOURNEAU (Prayssas), Josette MERRET (Puch d'Agenais), Tom EXIBARD (Puymiclan), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Virginie MIKALEF (Réaup Lisse), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Marie FARBOS (Roumagne), Claire JEAN (Saint Amans du Pech), Francis BARBOSA (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Marion POURSSEL (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Corine PLASTEIG dit CASSOU (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Laure DUPREUILH (Saint Étienne de Fougères), Marie COSTES (2 voix : Saint Front sur Lémance et Syndicat de la Lémance), Françoise PISLOR (Saint Géraud), Fabienne PEYTAVIN (Saint Jean de Duras), Frank SCHMIDT (Saint Laurent), Constantino FERNANDEZ (Saint Léon), Laurence SADYS (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villereal), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pascal DITTE (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Louis GROSSELLE (Saint Pé Saint Simon),

Florence DUMONT (Saint Pierre de Buzet), Daniel LEYRITS (Saint Pierre du Dropt), Mariannick MAMBRUN (Saint Quentin du Dropt), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Denis MARTINEZ (Saint Sernin), Julien CONGÉ (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Jacques LANZA (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND et Pascal SARRAZIN (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Michel ARNOUITS (Sauveterre la Lémance), Monique PILLYSER (Ségallas), Jacques PIN (Sénestis), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Hervé COSTALONGA (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Alain LARMINIER (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Serge TIRA (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Cécile BENTOGGIO (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Anne TOURTROL (Valeilles), Alexandre BOUSQUET (Varès), Bernard VIDALIE (Verteuil d'Agenais), Sylvie MAURIN (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Éric FLAMAND (Villeneuve de Duras), Patrick LÉGER, Michel LAVILLE, Guillaume LEPERS et Romain LABROUSSE (Villeneuve sur Lot), Gilles QUÉLENNEC (Villereal), Alain DALLA MARIA (Villeteau), Jérôme MOUCHET (Xaintraillles), Éric MAGNOL et Marie CAMARET (Syndicat de la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Rémy ZINBERG (Agmé), Gérard FERRON (Allons), Daniel BAURY (Armillac), Jean-Pierre PETIT (Auriac sur Dropt), Michel DAUNES (Barbaste), François-Xavier MOTRON (Beaupuy), Pascal MOURGUES et Brigitte LAKROUF (Bias), Patricia NEYPOUX (Boudy de Beaugard), Jean-Marie CONSTANTIN (Bourgougnague), Sébastien MALBEC (Bourlens), Mireille ROSSI (Bruch), Michel DUMON (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Michel MARTILLO (Cambes), Anne-Laure DECOBERT-GIPOULOU (Casseneuil), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Laurence ROUCHAUD (Castillonès), Jean-Noël TONEATTI (Caubeyres), Philippe MAZÈRES (Clairac), Jean-Paul ELIE (Coulx), Didier CAYSSILLÉ (Cuzorn), Jean-Michel SARTORI (Damazan), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Thierry SIMONNET (Escassefort), Serge LARROCHE (Espies), Frédéric GAURE (Fieux), Christophe DUPONT (Gavaudun), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Alexandre BAYSSIÈRES (Lacaussade), Damien FONTENEAU (Lagruère), Valérie SPYCHALA (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Sylvie ROBICHON (Lavardac), Éric CORRADINI (Le Mas d'Agenais), Sylvaine DAVAUD (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Jean-Claude GARRIGUES (Longueville), Martine BIGOT (Loubès Bernac), Sébastien PAILLE (Lougratte), Catherine LEHUÈDE (Masquières), Régine LALO (Massels), Laurent LUSTENBERGER (Miramont de Guyenne), Régis FAUCHEUX (Monflanquin), Daniel FAUCHE (Monflanquin), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Jean-Luc GUÉRY (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Blandine BELLEAU (Pailloles), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Bernard JURQUET (Penne d'Agenais), Danièle ZAIA (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Marilyne SUERES et Christophe COUDERC (Pujols),

Christian PENOT (Puysserampion), Pierre LE GOULVEN (Roquecor), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Maurice LAPOUGE (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Daniel PILATE (Saint Pardoux Isaac), Sébastien ESTEBANEZ (Saint Robert), Pascal COUZARD (Saint Salvy), Pierre LARTIGUE (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Jean-Jacques BOUIC (Sainte Bazeille), Dominique MARAND (Sainte Colombe de Duras), Jean-Marc BOURLANGE (Sainte Colombe de Villeneuve), Christophe GINGLARDI (Sainte Maure de Peyriac), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Sylvain PEYREFICHE (Savignac de Duras), Marine ROQUES (Savignac sur Leyze), Christophe BOUDOUX DE HAUTEFEUILLE (Sembas), Bernard PATISSOU (Soumensac), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Daniel FRICARD (Vianne) et Alexandre LEBEDINSKY (Virazeil).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Dominique BERTRAND (délégué suppléant de Beauziac), Jacques MUZIN (délégué suppléant de Fauillet), Florence BROUSSARD (déléguée suppléante de Fourques sur Garonne), Guy MAUREL (délégué suppléant du Temple sur Lot), Daniel THUIN (délégué suppléant de Massoulès), Tino ROSSI (délégué Montpezat d'Agenais), Catherine PEROLARI (déléguée suppléante de Saint Sardos), Christian MOUNEYRES (délégué suppléant de Sainte Marthe), Lydia MAES (déléguée suppléante de Sérignac Péboudou), Nicolas GROSSIA (délégué suppléant de Tombeboeuf), Alice AUDOINE (déléguée suppléante de Tourtrès)

Secrétaire de Séance : Françoise LABORDE.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 26_050_C

Objet : Convention de coopération décentralisée et de financement pour la mise en œuvre d'un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Tembjo, commune de Sotoubia 2 au TOGO avec Hydraulique Sans Frontières (HSF)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de la République française et notamment l'article L.1115-1 et L.1115-1-1 ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement ;

Vu la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 modifiée relative à la décentralisation et aux libertés locales et notamment aux compétences des communes togolaises ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1^{er} janvier 2026 ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n°47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu la délibération à venir de la commune de Sotouboua 2 au Togo portant autorisation de signature de la convention de coopération décentralisée et de financement ;

Considérant que le Syndicat EAU47 souhaite jouer un rôle actif dans le domaine de la coopération internationale en mobilisant ses compétences techniques et humaines dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement ;

Considérant que la Commune de Sotouboua 2 souhaite faire appel à un partenaire à l'international afin de résoudre les problématiques d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sur son territoire, notamment par la construction d'infrastructures et l'échange de compétences ;

Considérant l'appel à projets conduit par EAU47 qui a permis de sélectionner :

- Le territoire d'intervention
- Le projet proposé accompagné du budget prévisionnel
- L'homologue étranger - la Commune de Sotouboua 2
- Et l'opérateur associatif – HSF ;

Considérant les objectifs du projet suivants :

- L'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'allégement de la corvée d'eau avec la construction :
 - o D'un château d'eau d'environ 20 m³
 - o D'une quinzaine de bornes fontaines à deux robinets
 - o D'un réseau d'environ 4 900 m en PEHD
 - o D'un système de pompage solaire hybride
- L'amélioration de l'accès à l'assainissement de base avec la construction : de 13 latrines VIP à 1 cabine et de 27 latrines VIP à 2 cabines ;

Considérant les activités prévues suivantes :

- Construction d'un réseau d'adduction d'eau potable alimenté par le forage existant de Tembio
- Création ou recrutement d'un organe de gestion communautaire ou privé, formé pour assurer la gestion technique, administrative et financière des ouvrages
- Renforcement des compétences de la commune afin qu'elle puisse superviser cet organe et qu'elle maîtrise les infrastructures sur son territoire
- Construction de latrines privées pour certains quartiers prioritaires, avec apport en matériaux des habitants
- Séances de sensibilisations auprès de la population

Considérant les rôles de chacun :

- EAU47 sera co-maître d'ouvrage au titre de la coopération décentralisée et accompagnera la maîtrise d'œuvre d'HSF
- La commune de Sotouboua 2 sera co-maître d'ouvrage
- HSF sera maître d'ouvrage délégué et à ce titre, elle sera l'ordonnateur de l'ensemble des dépenses du projet
- HSF sera maître d'œuvre du projet

Considérant le budget prévisionnel estimé à 363 600 € ;

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

- Participation Financière EAU47 : 26 780 € (7 %) Montant maximum
- Montants des Subventions :
 - Agence Eau Adour Garonne : 254 520 € (70 %)
 - Région Nouvelle Aquitaine : 40 000 € (11 %)
 - Pays Voironnais : 25 000 € (7 %)
- Participation Financière de la collectivité étrangère – valorisée : 17 300 € (5 %)

Sur proposition de la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la signature de la convention de coopération décentralisée et de financement pour la mise en œuvre d'un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le village de Tembio, commune de Sotouboua 2 au TOGO avec HSF jointe en annexe ;

VALIDE la participation financière d'EAU47 à hauteur de 26 780 € maximum pour les 3 ans du projet ;

PRÉCISE que le Syndicat EAU47 et HSF s'engagent à procéder à une programmation annuelle ou pluriannuelle des activités et à œuvrer ensemble à la mobilisation des financements nécessaires ;

PRÉCISE que les subventions sollicitées seront reversées à HSF par EAU47 après réception des fonds, HSF étant l'ordonnateur de l'entièreté des dépenses ;

INDIQUE que toute modification du programme et de la présente convention ne pourra intervenir que par voie d'avenant, signé par chacune des parties de la convention ;

AR Prefecture

047-254702491-20260616-26_050_C-DE

Reçu le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise LABORDE